

Source administrative

SANITEL: Système d'enregistrement et de surveillance du cheptel belge

Informations générales

Les données sur les animaux vivants

Domaine 2.2.01. Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)

Mots-clés

Mise à jour du document 07/02/2023

Périodicité Annuelle

Actualité

Textes légaux de référence Accord de coopération du 18 juin 2003 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'exercice des compétences régionalisées dans le domaine de l'Agriculture et de la Pêche., Loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire., Arrêté royal du 23 mars 2011 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins, Arrêté royal du 1 juillet 2014 établissant un système d'identification et d'enregistrement des porcs et relatif aux conditions d'autorisation pour les exploitations de porcs

Résumé méthodologique

Couverture

Couverture géographique Belgique

Première période disponible 2014

Unité administrative Bovins: individuels - Porcs : visite d'entreprise

Population administrative Tous les établissements approuvés pour la détention des animaux de la ferme

Définitions

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/ Nomenclature</i>
Catégories d'animaux	-	Sorte d animal
Nombre d'animaux (têtes)	Nombre d'animaux vivant a un certain date	N (Fréquence absolue)
Point de temps	Date fixe	15 Mai, 15 Novembre